

PROJET DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ E DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CABO VERDE

PROTÉGER LES SINGES DU CABO VERDE

*Nés pour préserver les forêts et lutter
contre le changement climatique.*

Document de projet. 2023





PREMIÈRE ASSOCIATION AU CAP-VERT DÉDIÉE À LA PROTECTION DES SINGES

Afin de répondre aux besoins de sauvegarde des singes du Cap-Vert, l'association sans but lucratif "Santuário dos Macacos de Cabo Verde" a été créée en mars 2021, au Cap-Vert, avec la personnalité juridique : No. 194/2021, Boletim Oficial N° 47, 16 mars 2021. (NIF N°585639302). L'association est active au niveau national.

L'association fixe ses objectifs et les résultats à atteindre dans un Plan d'action (2-3 années) et prend en compte les recommandations des organisations nationales et internationales spécialisées dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes : principalement les recommandations et directives des organisations telles que : WWF, IPBES, IPCC, UN, ADB, IUCN, et en particulier le du nouveau Cadre Mondial pour la biodiversité de Kunming (Canada/ Déc. 2022/ COP15) de la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 **(1)**. Au niveau national, les activités de l'association se réfèrent à la Stratégie et Plan d'action National pour la biodiversité 2014-2030 du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Cap-Vert.

L'association a été créée à l'initiative de son actuel président, Gricha Lepointe, française résident au Cap-Vert, sociologue, spécialiste de l'ingénierie du développement et passionné par les primates depuis de nombreuses années. C'est la seule association dédiée principalement à la protection des singes au Cap-Vert.



OBECTIFS & RESULTATS

OBJ1 : ASSISTANCE AUX SINGES ABANDONNÉS, BLESSÉS OU MALTRAITÉS

R1 : Le centre de réhabilitation fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour la prise en charge des animaux sauvages, en particulier des singes orphelins, blessés ou abandonnés, dans un environnement sûr en vue de les réintégrer dans un sanctuaire ou dans leur environnement naturel, dans la mesure du possible.

OBJ2 : LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES SINGES

R2 : Les cas de maltraitance des singes sont systématiquement identifiés et signalés aux autorités nationales après enquête de l'association.

R3 : A la demande des propriétaires les singes sont récupérés et pris en charge dans le centre de réhabilitation.

R4 : Une législation spécifique en faveur de la protection des singes est élaborée et adoptée par les autorités nationales.

R5 : Les réglementations nationales et internationales sur la conservation et la protection des singes sont pleinement mises en œuvre.

OBJ3 : PROTÉGER LES SINGES DANS LEUR MILIEU NATUREL, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

R6 : Une zone protégée (sanctuaire) est créée et permet la réintégration des singes du centre de réhabilitation.

R7 : Les données concernant la population de singes au Cabo Verde sont disponibles et permettent une meilleure gestion de la préservation de l'espèce.

R8 : Un projet pilote est mis en place pour améliorer la cohabitation entre les agriculteurs et les singes.

R9 : Le milieu naturel des singes est plus sécurisé et ils contribuent pleinement à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

OBJ4 : AMÉLIORER L'EXPERTISE DE L'ASSOCIATION ET SA CAPACITÉ DE MOBILISATION AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

R10 : Des partenariats scientifiques sont organisés avec des universités, des organisations internationales, des sanctuaires, des réseaux professionnels et des associations de primatologie.



POURQUOI PROTÉGER LE SINGE DU CAP-VERT ?

1. LA POPULATION DE SINGES AU CAP-VERT EST EN DÉCLIN

Les primates de la planète pourraient disparaître d'ici 25 à 50 ans :

Selon une étude internationale publiée en 2018 Sciences Advances **(2)**, menée par plus de 30 primatologues internationaux, près de 60% des espèces de primates sont menacées d'extinction à cause des activités humaines et 75% des populations sont déjà en déclin. Les habitats des singes disparaissent sous la pression de l'agriculture (qui touche 76 % des espèces), de l'exploitation des forêts (60 %), de l'élevage (31 %), de la construction de voies ferrées, du forage pétrolier et gazier et de l'exploitation minière (2 % à 13 %). La chasse affecte directement 60 % des espèces. À cela s'ajoutent d'autres menaces : la pollution et le changement climatique.

Le singe du Cap-Vert est un cercopithèque vert (singe vert), nom scientifique "Chlorocebus sabaeus", famille des Cercopithecidae. Au niveau du continent africain, le singe vert n'est pas encore considéré comme une espèce en danger, mais a été pour la première fois en 2020 classé par l'UICN sur la liste rouge des espèces en danger dans la catégorie "Préoccupation mineur **(3)**". Il est en effet observé une tendance au déclin de la population de singes dans ses zones géographiques naturelles (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia ; Mali ; Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone). Le singe vert a été introduit dans les îles de la Barbade, du Cap-Vert (Santiago et Brava) et de Saint-Kitts-et-Nevis.

La population de singes du Cap-Vert est en situation de grande vulnérabilité :

La présence du singe vert au Cap-Vert est attestée par des sources historiques depuis le 16ème siècle. Ainsi, depuis plus de 500 ans, les singes vivent aux côtés des habitants des villes rurales de Santiago et de Brava, les deux seules îles du Cap-Vert où le singe vert est présent. Nous pouvons affirmer que le singe vert fait partie de la culture capverdienne.

Le singe vert est le seul primate au Cap-Vert et l'un des rares mammifères sauvages, et il n'a d'autre prédateur que l'homme. Massivement capturé ou tué, notamment en raison des dégâts causés aux zones agricoles, le singe du Cap-Vert survit difficilement dans un environnement hautement à risque. Faut de données sur la population et d'actions de protection, les singes sont capturés pour être vendus comme animaux de compagnie, ou tués lorsqu'ils causent des dégâts dans les zones agricoles, ou encore tués pour la commercialisation de leur viande. Ces menaces exercent une pression continue sur la reproduction de l'espèce.

L'un des premiers textes scientifiques de 2011 sur les singes verts au Cap-Vert **(4)** mentionnait déjà une diminution de la population de singes à Santiago.... *"Bien qu'il n'y ait pas de données exactes sur les effectifs passés, les quelques informations disponibles suggèrent que les singes verts étaient plus communs à Santiago dans le passé qu'ils ne le sont aujourd'hui ».*

Les observations réalisées en 2022 par l'association dans les zones d'habitat des singes sur l'île de Santiago confirment que les groupes de singes sont plus réduits que par le passé (entre 10 et 20 individus au lieu de 20-40) et que ces groupes sont de plus en plus dispersés (fragmentation de la population). En l'absence de données officielles, et sur la base des observations réalisées par l'association dans 6 zones d'habitat identifiées sur l'île de Santiago (superficie de 991 km²), l'association estime que la population de singes verts au Cap-Vert ne devrait pas dépasser 3000-4000 singes. En comparaison, sur l'île de la Barbade (430 km²), deux fois moins grande que Santiago, où le singe vert a été introduit à la même époque, la population de singes verts est aujourd'hui de 14 000 individus.

2. LES SINGES SONT VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Il n'est pas exagéré de dire que le singe vert est considéré comme une vermine et est probablement l'animal le plus maltraité au Cap-Vert, car il ne bénéficie d'aucune empathie et d'aucune protection légale :

Au Cabo Verde, les singes ont une très mauvaise image, ils sont souvent considérés comme nuisibles ou prédateurs par la majorité de la population, car ils peuvent causer des dommages dans les champs agricoles, et leur familiarité avec les humains les conduit à s'orienter vers des logements dans lesquels ils peuvent également causer des dégâts.

Les bébés singes sont souvent capturés pour être vendus comme animal de compagnie dans la rue sur le marché noir, même à des mineurs, sans aucun contrôle sanitaire, et de surcroît pour un prix dérisoire (20-40 euros). La capture des bébés singes (souvent violente) suppose souvent la mort des parents. Les singes sont massivement tués par les agriculteurs lorsqu'ils viennent chercher de la nourriture dans les champs agricoles. Le singe est également chassé pour la consommation de leur viande. Dans le passé les singes étaient chassés pour le commerce de leur peau.

Les conditions de captivité des singes sont souvent scandaleuses, et parfois les singes sont torturés par jeu ou par punition. Cette maltraitance des singes est une réalité qui n'est pas sanctionnée aujourd'hui au Cap-Vert. Ainsi, le singe du Cap-Vert est un animal abandonné à son existence difficile dans un contexte de multiples dangers.

Il n'existe aucune réglementation spécifique pour la protection des singes et il y a très peu d'informations sur le singe dans les rapports officiels sur les espèces au Cap-Vert. La seule protection juridique qui puisse éventuellement être appliquée au singe est lorsqu'il est en captivité, considéré alors comme un animal de compagnie au même titre que les chiens, les chats et autres animaux domestiques.

Il existe deux types de maltraitance : la maltraitance active, qui est pratiquée en toute connaissance de cause et implique souvent des actes de cruauté, et la maltraitance passive, qui est souvent liée à une méconnaissance des besoins biologiques de l'animal ou à une négligence de la part du propriétaire lorsque l'animal est en captivité. Dans la plupart des pays respectueux des animaux, il est illégal de maltraiter un animal domestique ou sauvage qui a été domestiqué ou gardé en captivité.

Exemple de maltraitance active identifié par l'association :

- Torture des singes (actes réalisés pour le plaisir, par jeu, ou pour punir le singe).
- Abattage des singes pour le commerce informel de la viande.
- L'abattage des singes est fait de façon violente avec l'utilisation de chiens, de lances pierres ou de pièges et l'animal meurt dans de grandes souffrances.
- Capture violente de bébés singes pour la vente, entraînant souvent la mort des parents.





La majorité des cas de maltraitance identifiés relèvent de la catégorie des abus passifs liés à la captivité des singes, et différents types de situations se présentent :

-Le singe est maintenu en captivité dans des conditions de souffrance : attaché à une corde très courte, au soleil ou dans un garage, ou confiné dans une cage pour chien, sans possibilité de mouvements amples, souvent sans accès permanent à l'eau.

-Le singe, adopté quand il était bébé, devient rapidement adulte (5 ans) et son comportement commence à changer, son besoin de mouvement et de socialisation avec d'autres singes est de plus en plus fort, et le singe devient moins docile. C'est à ce moment-là que les singes sont généralement abandonnés dans la rue, car leurs propriétaires ne savent plus comment les gérer. Les singes errants peuvent également développer un comportement agressif d'autodéfense, ce qui peut constituer un problème de santé publique.





Au niveau international, selon les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la souffrance infligée à un animal de compagnie est généralement comprise comme suit (5):

- Priver un animal de nourriture et d'eau
- Laisser un animal sans surveillance en cas de maladie ou de blessure
- Placer et garder un animal dans un habitat ou un environnement susceptible de provoquer des souffrances, des blessures ou des accidents. C'est notamment le cas lorsque l'habitat est trop petit, n'offre pas des conditions climatiques tolérables pour l'animal ou comporte des matériaux, des installations ou des accessoires inadaptés à l'animal.
- L'utilisation, sauf en cas de nécessité absolue, d'attaches, de clôtures, de cages ou de toute autre méthode de confinement inadaptée à l'animal ou susceptible de lui causer des blessures ou des souffrances.



3. NOUS AVONS BESOIN D'EUX CAR LES SINGES SONT ESSENTIELS AUX ÉCOSYSTÈMES :

Protéger les singes, c'est aussi sauver les forêts dans lesquelles ils vivent :

Les singes sont une composante essentielle de la biodiversité. Ils contribuent de manière importante à la régénération des forêts et à la santé des écosystèmes (6). Il est reconnu que la réduction du nombre de primates dans un écosystème a des conséquences écologiques négatives. Les singes sont essentiels aux forêts et aux écosystèmes. Le singe vert est également appelé "singe jardinier" car, en mordant les fruits et les plantes, il contribue au maintien et à la régénération des forêts en dispersant des graines spécifiques (pollinisation). Sans les primates, de nombreuses espèces végétales ne pourraient pas se reproduire et de nombreuses forêts mourraient tout simplement (7,8).

La protection des écosystèmes est l'une des actions clés pour lutter contre le changement climatique :

Les forêts sont au cœur des solutions fondées sur la nature et sont considérées comme un moyen de lutter à la fois contre le changement climatique et contre la perte de biodiversité. Les forêts sont à la fois le principal réservoir de diversité biologique de l'écosystème terrestre et celui qui a la plus grande capacité d'absorption du carbone. Bien qu'il soit reconnu que les forêts sont vitales pour la planète et ses habitants, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. Le changement climatique, qui affecte déjà notre planète, est certainement la plus grande menace pour les humains et en particulier pour les jeunes d'aujourd'hui, mais aussi pour de nombreuses espèces animales.

Plusieurs publications scientifiques ont évalué la vulnérabilité des espèces au changement climatique et indiquent que le temps est compté pour la survie de nombreuses espèces (WWF, IPBES, GIEC, PNUE, UICN) :

Selon une étude internationale publiée en 2018 dans *Sciences Advances*, menée par plus de 30 primatologues internationaux, près de 60% des espèces de primates sont menacées d'extinction dans les 25 à 50 ans à cause des activités humaines et 75% des populations sont déjà en déclin. Les habitats des primates disparaissent sous la pression de l'agriculture (76 % des espèces), de l'exploitation forestière (60 %), de l'élevage (31 %) et des infrastructures. La chasse affecte directement 60 % des espèces. À ces phénomènes s'ajoutent d'autres menaces : la pollution et le changement climatique.

4. LES SINGES FAVORISENT LE TOURISME DE NATURE

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, de nombreux pays et destinations ont déjà mis en place des stratégies et des politiques en matière de tourisme et de biodiversité :

La biodiversité est essentielle au tourisme. La biodiversité est le principal atout touristique de plusieurs pays en développement connus pour leur biodiversité : Madagascar, Ouganda, Tanzanie, Afrique du Sud, Costa Rica, etc. La richesse de leur biodiversité est un facteur important dans le choix de ces destinations par les visiteurs (9) L'observation des singes et d'autres animaux sauvages dans les parcs naturels ou d'autres espaces protégés peut ouvrir de nouvelles perspectives économiques notamment pour le financement de réserves naturelles et de sanctuaires. Ils peuvent stimuler le développement de l'écotourisme et du tourisme de nature au Cap-Vert.

L'observation des primates dans leur milieu naturel est l'un des outils les plus efficaces pour assurer la survie à long terme des primates :

Selon M. Russell A. Mittermeier, (*Chief Conservation Officer, Global Wildlife Conservation Chair, IUCN/SSC Primate Specialist Group*), "... l'écotourisme et l'observation des primates est l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour assurer la survie à long terme de ces animaux dans leurs habitats naturels. Avec une seule visite payante, les gens commencent à réaliser que les primates peuvent leur apporter des avantages économiques et que leur conservation, par opposition à la chasse pour la nourriture ou à la destruction de leur habitat, peut avoir un impact majeur sur leur propre vie. Et cela peut rapidement conduire à la création d'associations de guides locaux, d'hôtels pour accueillir les visiteurs et de toutes les autres activités de service associées au tourisme » (10).



Sur l'île de la Barbade, ou au Costa Rica le singe est considéré comme un facteur de développement touristique :

L'île de la Barbade a fait du singe vert une "mascotte" nationale, démontrant ainsi la valeur économique de la conservation des singes. Le singe est protégé, et il y a près de 14 000 sur l'île de la Barbade. Aujourd'hui, le sanctuaire de singes de l'île de la Barbade est visité par plus de 100 000 touristes chaque année. Ci-dessous, le golf de l'île de la Barbade avec sa mascotte dessinée sur la pelouse ;

AN UNFORGETTABLE FAMILY VACATION IN BARBADOS







PLAN D'ACTION 2023-2024

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

OBJ1 : ASSISTANCE AUX SINGES ABANDONNÉS, BLESSÉS OU MALTRAITÉS

A1 - Gestion du centre de réhabilitation fonctionnant 7J/7J et 24H/24H pour soigner les animaux sauvages, en particulier les singes orphelins, blessés ou abandonnés et autres animaux en danger.

A2 – Création d'une clinique vétérinaire sera installée dans le centre de réhabilitation pour les soins aux singes mais également à tout autre animal nécessitant des soins en urgence.

A3 - Organiser une équipe mobile de soigneurs animaliers disposant d'un équipement adéquat pour capturer, transporter et manipuler les singes en toute sécurité.

A4 – Donner de l'information et organiser des formations sur la protection des singes et la préservation de la biodiversité au Cap-Vert.

A5 - Organiser des formations pour le personnel du centre de réhabilitation

OBJ2 : LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES SINGES

A6 - Organiser des campagnes d'information sur la maltraitance des singes.

A7 – Des enquêtes sur les singes en captivité sur l'île de Santiago.

A8 – Dénonciation des cas de maltraitance de singes et récupérer les singes à la demande de leurs propriétaires ou des autorités.

A9 – Une législation pour la protection des singes.

OBJ3 : PROTÉGER LES SINGES DANS LEUR MILIEU NATUREL, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET AGIR

A10 - Réaliser un recensement des singes sur l'île de Santiago

A11 - Interventions en milieu scolaire et universitaire sur la protection des singes, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

A12 – Création d'une aire protégée (sanctuaires) pour les singes.

A13 – Actions pour une meilleure cohabitation entre les singes et les agriculteurs

OBJ4 : AMÉLIORER L'EXPERTISE DE L'ASSOCIATION ET SA CAPACITÉ DE MOBILISATION AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

A14 - Développer les partenariats.

A15 - Intégrer le réseau international de sanctuaires et de centres de réhabilitation des primates.



OBJ1 : ASSISTANCE IMMEDIATE AUX SINGES ET AUTRES ANIMAUX

A1- Gestion du centre de réhabilitation pour soigner les singes orphelins, blessés ou abandonnés et d'autres animaux en danger :

Le Centre de réhabilitation est un foyer temporaire pour les singes blessés, malades, abandonnés, orphelins ou victimes de mauvais traitements et fournit des services vétérinaires, des soins et une attention particulière à chaque animal 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à des animaux qui, autrement, ne pourraient pas survivre dans leur milieu naturel.

Le centre est géré par une équipe de salariés et de bénévoles. Il peut accueillir tout autre animal sauvage si nécessaire et leur offrir un environnement sûr avec un espace adéquat avant de les placer dans un sanctuaire ou de les réintégrer dans leur habitat naturel pour qu'ils y terminent leur vie, lorsque cela est possible. Ce type d'établissement dispose généralement d'une clinique vétérinaire.

Le premier Centre de réhabilitation des singes verts du Cap-Vert a été créé par l'association au début du mois de février 2020 et installé à l'Ecolodge Morgana à São Miguel.

Depuis la création du Centre de réhabilitation, l'association reçoit chaque mois plusieurs demandes pour capturer des singes abandonnés ou pour récupérer des singes adultes en captivité dont les propriétaires ne peuvent pas s'occuper.



Malheureusement, notre capacité d'accueil est actuellement limitée, car de nombreux abris sont nécessaires pour accueillir des singes d'âges et de comportements différents. Réunir un groupe de singes dans un même abri n'est pas facile à organiser et demande du temps.

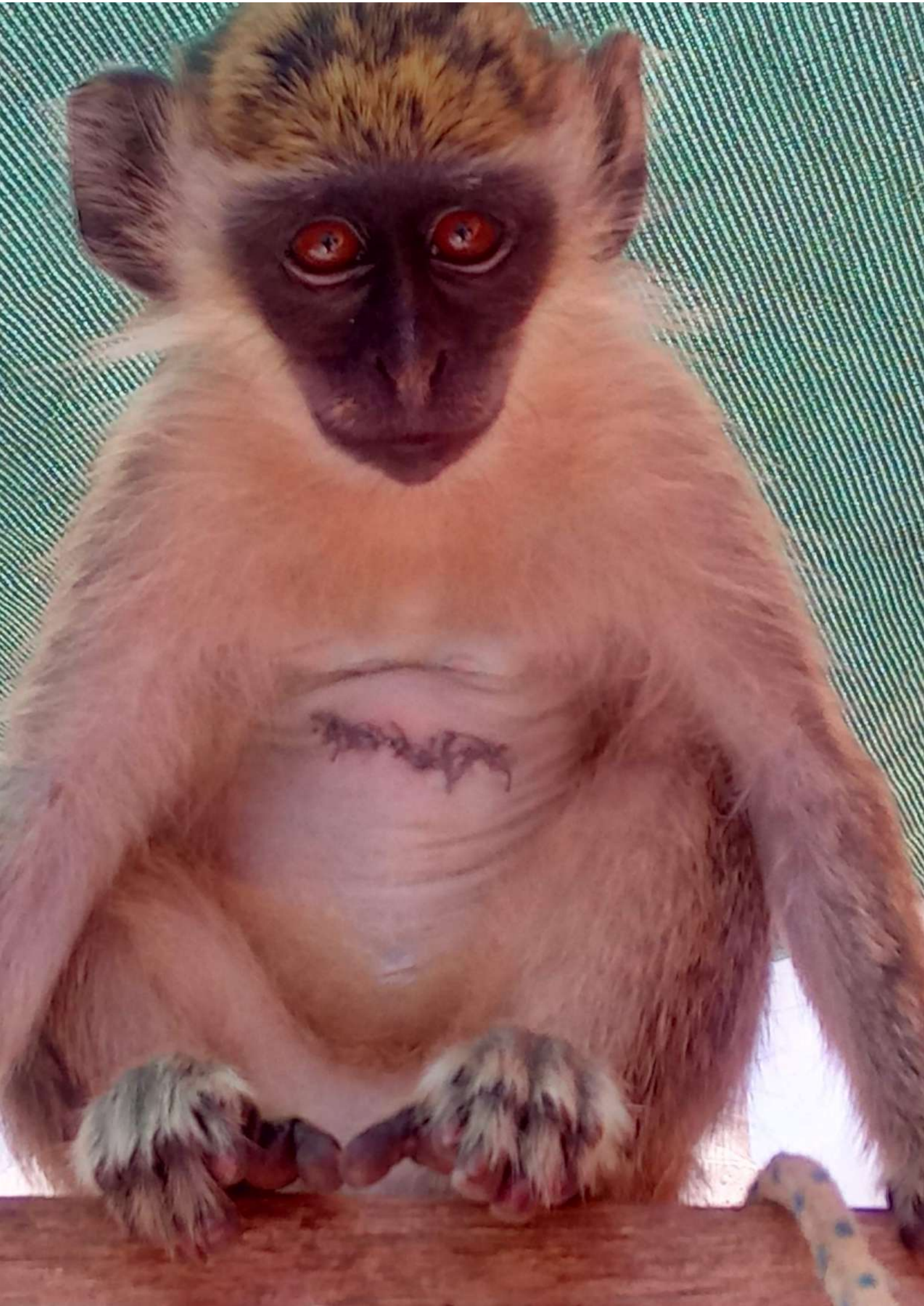
Notre objectif est d'avoir une capacité d'accueil de 20 à 30 singes. Dans cet objectif, le centre disposera des infrastructures suivantes :

- 2 grands abris (12 m de long X 4 m de haut X 6 m de large) pour accueillir des groupes de 5-6 singes.
- 3 abris de taille moyenne (6 m de long X 4 m de haut X 4 m de large) pour accueillir des groupes de 2-3 singes.
- 6-8 abris individuels (4 m de long X 2,5 m de haut X 2 m de large) pour accueillir les singes en observation.
- Plusieurs espaces ouverts avec des clôtures électriques spéciales pour le système semi- liberté qui convient mieux aux jeunes singes qui ne peuvent pas intégrer un groupe dans un abri. Ce système facilite le contact entre les singes, tout en permettant une intervention rapide.
- Un espace pour installer une clinique vétérinaire avec la présence d'un vétérinaire (bénévole).
- Un espace pour fournir des informations sur les singes
- Un espace pour vendre des produits de promotion de l'association (tee-shirt, autocollants, etc.).



A2 - Une clinique vétérinaire sera installée dans le centre de réhabilitation pour les soins aux singes mais également à tout autre animal nécessitant des soins en urgence.

La clinique vétérinaire donnera des soins curatifs et préventifs aux animaux et aura la capacité de faire des analyses de base pour établir des diagnostics de santé. La clinique devra être en mesure de faire une petite chirurgie d'urgence. Un partenariat sera établi avec une association de vétérinaires.



A3- Organiser une équipe mobile de soigneurs animaliers disposant d'un équipement adéquat pour capturer, transporter et manipuler les singes en toute sécurité :

L'association mobilise régulièrement des ressources pour la formation du personnel et l'acquisition d'équipements et matériels. Les centres de réhabilitation collaborent avec les autorités nationales, y compris pour la capture des singes errants ou saisis sur une décision de justice. La capture des singes doit se faire dans le respect de la sécurité de l'animal et doit être effectuée par une équipe formée, équipée d'un matériel approprié.

Liste des équipements d'une unité mobile:

- Une voiture pick-up 4X4 avec des espaces préparés pour le transport de l'équipement et des cages.
- Cages de transport
- Un fusil, sarbacane et des fléchettes hypodermique
- Pincettes et filets de capture
- Un équipement de protection (gants, lunettes, vêtements renforcés)
- Une trousse de premiers soins pour les animaux

A4- Installer dans le centre de réhabilitation un espace d'information sur la protection des singes et la préservation de la biodiversité au Cap-Vert :

En autorisant un accès limité aux installations, le Centre de réhabilitation devient un lieu privilégié pour sensibiliser sur la protection des singes et la préservation de la biodiversité ainsi qu'au changement climatique qui affecte la survie des espèces sauvages et des êtres humains. Le centre contribue à sensibiliser la communauté locale et les étrangers du monde entier qui nous rendent visite, afin de faire passer le message dans leur pays sur la biodiversité du Cabo Verde et les défis auxquels elle est confrontée.

Un espace dédié à l'information sur les singes sera organisé dans le Centre avec plusieurs types de supports : Vidéos, panneaux pédagogiques, photos, dépliants, etc.

A5- Organiser des formations pour le personnel du centre de réhabilitation :

Maintenir un haut niveau de qualification et améliorer en continue les compétences du personnel représente un investissement absolument essentiel pour le projet de protection des singes.

Quelques exemples de formation :

- Soins aux animaux au centre de réhabilitation (alimentation, organisation et nettoyage des espaces, contrôle des abris, enrichissement de l'environnement, amélioration du bien-être et des besoins fondamentaux des animaux).
- Cours sur la capture, la manipulation et le transport des animaux. Utilisation d'équipements spécialisés.
- Cours de premiers secours pour les animaux.
- Cours sur le déroulement d'une enquête sur la maltraitance des singes.

OBJ2 : LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES SINGES

A6 : Organiser des campagnes d'information sur la maltraitance des singes :

Les campagnes d'information sont destinées à sensibiliser et à mobiliser le grand public et les autorités nationales sur la situation critique des singes. Elles sont organisées ponctuellement selon un plan de communication défini sur une période de deux années.

La campagne prévue pour la période 2023-2024 :

1) Une première campagne à caractère pédagogique pour la protection des singes avec la question " *Pourquoi protéger les singes du Cap-Vert ? Ou en créole " pamodi ki nu tem ki protegi makakos ?*



2) Une campagne nationale de mobilisation pour mettre fin à la vente de singes et de viande de singe et interdire la captivité, avec un message central : "*Les animaux sauvages devraient vivre en liberté dans leur environnement naturel*".

A7 : Des enquêtes sur les singes en captivité sur l'île de Santiago :

Il n'existe actuellement aucune donnée sur les singes en captivité et sur les conditions de leur captivité. Il est important de disposer d'informations précises pour évaluer le risque sanitaire éventuel et l'ampleur de la situation de la captivité des singes. Les enquêtes permettent de localiser les singes en captivité, de vérifier les conditions de leur captivité et de sensibiliser les propriétaires de singes aux conditions minimales de captivité sur les risques juridiques liés au fait de laisser souffrir l'animal.

Une enquête sera organisée dans les villes de Praia, Assomada et Tarrafal en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, une université et des mouvement associatifs de jeunes. L'enquête devra idéalement être mandatée par le service de sécurité sanitaire du Ministère de l'agriculture et de l'Environnement.

L'enquête permettra également de sensibiliser les propriétaires de singes aux conditions minimales de captivité et aux risques juridiques liés au fait de laisser souffrir l'animal.

- Les propriétaires devront être encouragés à se faire connaître

- Une recherche sera organisée quartier par quartier.
- Pour chaque singe localisé, une fiche d'information sera remplie et des photos seront prises. Une position GPS sera également relevée.
- Un diagnostic de santé pourra être fait par un vétérinaire.

A8 : Dénoncer les cas de maltraitance des singes :

Une de nos activités quotidiennes est d'identifier les cas de maltraitements des singes en captivité chez des particuliers. Après une enquête approfondie basée sur des preuves concrètes et solides, l'association organise une discussion avec le propriétaire pour l'informer sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie du singe. Une seconde visite est organisée, une ou deux semaines plus tard pour vérifier si des mesures ont été prises par le propriétaire. Si ce n'est pas le cas, l'association informe de son intention de porter plainte pour maltraitance d'un animal domestique. L'association travaille avec plusieurs avocats pour organiser la dénonciation de cas de maltraitance afin de pouvoir récupérer le singe et de le prendre en charge dans le centre de réhabilitation.

L'association met tout en œuvre pour récupérer les singes maltraités ou errants et les emmener au centre de réhabilitation. Il y a généralement deux cas de figure :

- 1) À la demande des propriétaires, l'association peut récupérer/capter un singe, en demandant au propriétaire de signer une lettre de donation à l'association au cas où l'animal serait pris en charge par le centre.
- 2) A la demande des autorités locales, l'association peut capturer un animal dangereux ou abandonné dans la ville et le prendre en charge au centre de réhabilitation.

Depuis février 2021, le code pénal du Cap-Vert, dans son article 372-B, punit les mauvais traitements infligés aux animaux de compagnie. La notion d'"*animal de compagnie*" désigne "*tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme, notamment dans son foyer, pour son divertissement et sa compagnie*", et les singes captifs entrent logiquement dans la catégorie des animaux de compagnie. Ainsi, l'association peut signaler tout cas de maltraitance de singe par le biais d'une procédure légale qui pourrait permettre la confiscation de l'animal.

La notion de maltraitance au sens de l'article 372.0B :

- Infliger de la douleur, de la souffrance ou tout autre mauvais traitement physique à un animal de compagnie ;
- Tuer l'animal ou le priver d'un organe ou d'un membre essentiel, ou altérer gravement et de façon permanente sa capacité à marcher ;
- Abandonner l'animal, mettant ainsi en péril son alimentation et ses soins.

Les peines prévues à l'article 372b / Mauvais traitements infligés aux animaux de compagnie :

1. Quiconque, sans motif légitime, inflige à un animal de compagnie des douleurs, des souffrances ou tout autre mauvais traitement physique est puni d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 120 jours.

2. Si les faits visés au numéro précédent entraînent la mort de l'animal, la privation d'un organe ou d'un membre important, ou l'altération grave et permanente de sa capacité de locomotion, l'auteur sera puni d'une peine d'emprisonnement de deux ans au plus ou d'une amende de 240 jours au plus.

3. Abandon d'animaux de compagnie : Quiconque, ayant le devoir de garder, de surveiller ou d'assister un animal de compagnie, l'abandonne, compromettant ainsi son alimentation et les soins qui lui sont dus, est puni d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 60 jours.



A9 : Une législation pour la protection des singes :

L'association encouragera les autorités nationales à légiférer sur la protection du singe vert au Cap-Vert, conformément aux conventions internationales en vigueur pour interdire la vente de viande de singe et la captivité des singes comme animaux de compagnie.

D'après nos observations sur le terrain, la plupart des singes en captivité souffrent car, en général, très peu de propriétaires de singes connaissent bien les besoins biologiques de cette espèce. D'autres singes sont attachés dans des conditions de souffrance dans des restaurants et des bars pour attirer la clientèle étrangère. Comme c'est le cas dans d'autres pays, la captivité des singes pourrait être autorisée dans certains cas, sous certaines conditions, et sous le contrôle des autorités responsables.

OBJ3 : PROTÉGER LES SINGES DANS LEUR MILIEU NATUREL, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A10 : Réaliser un recensement des singes sur l'île de Santiago :

L'association s'engage sur la protection des singes dans leur milieu naturel et la première intervention initiée en 2022 concerne le recensement des singes sur l'île de Santiago.

Au Cap-Vert, il n'existe pas de recensement et encore moins de carte de localisation des troupes de singes sur l'île de Santiago. Le premier pas vers la protection des singes dans leur environnement naturel est de réaliser un recensement de la population de singes et une carte de localisation de leurs territoires. Cela permettra d'améliorer la gestion de la population de singes, qui nécessite des informations fiables et actualisées.

Ce recensement devra être réalisé sur des périodes régulières (3-5 ans) afin de mesurer l'impact des mesures de protection tant sur les espèces et les écosystèmes que sur l'aspect économique (agriculture et tourisme de nature).

Le recensement est organisé en 3 phases :

Une phase d'observations :

Les observations préparatoires seront réalisées avec l'appui d'écovolontaires et sont organisées avec les communautés locales.

Début 2022, une équipe d'Eco volontaires, accompagnée de guides locaux, a réalisé des observations dans 4 sites où les singes ont été localisés par les habitants de ces zones. Ces observations ont permis de localiser les territoires de plusieurs groupes de singes et de déterminer les meilleurs moments et les lieux pour une observation prolongée. Ce travail d'observation est la phase préparatoire du recensement des singes et à la délimitation des territoires.

Une phase de recensement :

Basée sur les observations réalisées, la phase de recensement permettra de confirmer les informations collectées et sera organisée et planifiée avec plusieurs équipes pendant une période concentrée en fonction des zones prioritaires identifiées.

Une ou plusieurs équipes sont en général mobilisées pour des observations prolongées afin de compter les singes par sexe et catégorie d'âge.

Un matériel spécifique doit être mobilisé pour chaque équipe : 1 drone, 1 appareil photo doté de zoom, une paire de jumelle.

Une phase de traitement des données :

Le traitement des données avec un système SIG permet l'élaboration d'une cartographie des territoires et des groupes de singes. Les données peuvent être publiées selon un protocole préétabli afin d'éviter de fournir des informations précieuses aux chasseurs de singes.

A11 : Développer des interventions en milieu scolaire et universitaire sur la protection des singes, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique :

L'amélioration des connaissances sur les animaux sauvages contribue à renforcer la motivation à les protéger. Les évaluations réalisées dans le cadre des programmes d'information scolaire pour la conservation des gorilles au Gabon et en Ouganda (Mallets pédagogiques itinérantes/ UNESCO et Coopération Française/ 2008), ont montré qu'avant le début des sessions, seulement la moitié des enfants étaient très intéressés par le sujet et 16% l'étaient peu ou pas du tout. Après les sessions, les enfants très motivés par la préservation des forêts représentaient 72% des participants et ceux qui étaient motivés ou très motivés par la préservation des gorilles représentaient 90% des enfants.

L'association développe, en collaboration avec des enseignants et des experts, un kit scolaire d'information sur la protection des singes, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique pour l'organisation d'interventions dans les écoles et les universités du pays.

A12 : Création d'une aire protégée (sanctuaires) pour les singes :

L'association fait un plaidoyer permanent auprès des autorités nationales pour obtenir une aire protégée dédiée aux singes.

Parmi les actions visant à préserver la biodiversité, il est reconnu que la création de zones protégées, correctement financées et gérées, est le meilleur moyen de préserver les primates, tout en contribuant à la protection de nombreuses autres espèces. Réintroduire des primates signifie les réintroduire dans la nature, de préférence dans des zones protégées où leur sécurité peut être garantie et où ils peuvent être observés dans un espace dédié.

L'association fera un plaidoyer auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement pour obtenir une aire protégée dédiée aux singes dans l'unique parc de l'île, le Parc Naturel de Serra Malagueta. Le Parc Naturel Serra Malagueta serait la zone de choix pour la création d'une réserve protégée dédiée au singe (un sanctuaire). D'une superficie de 774 ha, le parc se situe au confluent de trois municipalités : Santa Catarina (302 ha), São Miguel (436 ha) et Tarrafal (36 ha). Il couvre la totalité du périmètre de la forêt domaniale, y compris les escarpements qui la limitent naturellement, mais aussi les zones montagneuses. Les singes sont présents dans le parc, mais il n'y a aucune donnée disponible sur le nombre de singes et leur localisation.

A13 : Actions pour une meilleure cohabitation entre les singes et les agriculteurs :

L'abattage des singes en raison des dégâts qu'ils causent dans les zones agricoles est la première cause de mortalité de l'espèce. L'association rencontre régulièrement les agriculteurs pour les sensibiliser sur la nécessaire préservation de l'espèce, tout en suggérant des mesures de protection des zones

cultivées. Il est important de reconnaître que les actions visant à protéger les singes dans leur environnement naturel doivent être accompagnées de mesures visant à protéger les ressources économiques des agriculteurs. Le dialogue permanent avec les agriculteurs est essentiels et l'association tente de mobiliser des ressources pour développer un véritable projet de formation et de soutien technique permanent des agriculteurs.

Les singes contribuent d'une certaine façon à la protection des ressources économiques des agriculteurs :

Régulièrement, dans la presse locale, des agriculteurs se plaignent des dégâts causés par les singes dans les champs, et en l'absence de solutions durables, la solution la plus radicale est appliquée : tuer les singes. Mais Les singes contribuent aussi d'une certaine façon à la protection des ressources économiques des agriculteurs. Il existe depuis longtemps une idée fausse selon laquelle les vervets détruisent les cultures, et l'abatage des singes par les agriculteurs est devenu la principale cause de mortalité de cette espèce.

Le centre de réhabilitation des singes vervets en Afrique du Sud (Vervet Monkey Foundation) a enquêté sur plus de 50 rapports de dégâts causés aux cultures par les vervets dans la province du Limpopo en Afrique du Sud, et il a été démontré que le comportement des vervets ne correspond pas aux destructions de cultures rapportées par les arboriculteurs sud-africains et donc qu'ils ne représentent pas une menace réelle pour l'agriculteur.

Les avocats, les mangues et les bananes sont cueillis et vendus lorsqu'ils sont verts, avant qu'ils ne mûrissent. Les vervets mangent les fruits mûrs qui sont tombés de l'arbre et qui sont déjà inutiles pour l'agriculteur. Si ces cultures ont été mangées alors qu'elles étaient encore sur l'arbre, c'est parce que les fruits ont mûri alors qu'ils étaient encore sur l'arbre, ou parce qu'ils étaient infectés par des insectes. Dans ce cas, les singes arrachent le fruit de l'arbre pour manger les insectes qui s'y trouvent. En fait, les singes recherchent les insectes qui endommagent les fruits, protégeant ainsi l'agriculteur contre les infestations d'insectes. Ainsi les populations d'insectes sont naturellement contrôlées sans l'utilisation de pesticides. Les vervets qui pénètrent sur les terres agricoles à la recherche de nourriture ne représentent donc pas une menace réelle pour l'agriculteur, car les fruits commercialement viables ne sont pas normalement mangés par les singes.

Le singe vert est le plus grand prédateur du criquet au Cap-Vert. :

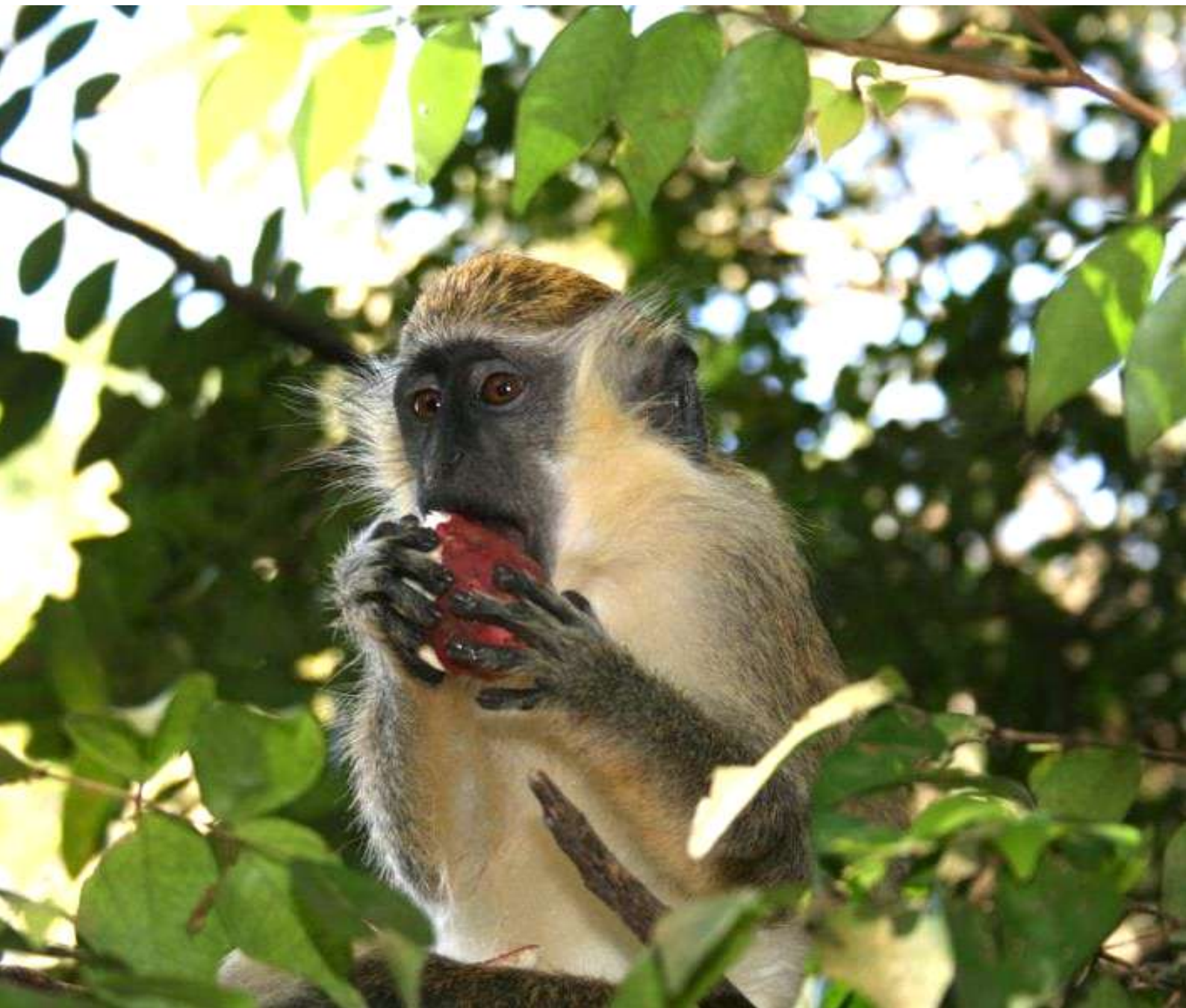
Le criquet est un plat de choix pour les singes verts. Son action contribue donc à limiter les dégâts occasionnés par les criquets dans les champs agricoles. Au niveau national, les criquets représentent un risque important pour les agriculteurs au Cap-Vert. Chaque année des alertes sont lancées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Les invasions de criquets menacent chaque année la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans plusieurs régions du monde.

Des solutions existent pour améliorer la cohabitation entre les singes et les agriculteurs :

- Informer les agriculteurs sur le comportement des singes à la recherche de nourriture afin de mieux gérer les phases de récolte des fruits et légumes.
- Limiter les naissances par la stérilisation ou la castration des singes est un moyen efficace de réguler la population de cette espèce et d'atteindre un bon équilibre.

-Une autre option a été utilisée sur l'île de la Barbade, où des singes ont été capturés dans des zones agricoles et relâchés dans une zone dédiée (réserve naturelle) qui est devenue un centre « touristique » important avec plus de 100 000 visiteurs, ce qui représente une contribution significative pour le financement de la réserve. Ce programme a permis de résoudre le problème des agriculteurs et de développer le tourisme et l'économie locale.

-Une autre option, qui peut être combinée avec d'autres mesures, consiste à installer des moyens de protection des zones agricoles. Plusieurs types de protection testés dans différents pays (Afrique, Asie, Amérique latine, etc.) ont démontré leur efficacité.



OBJ4 : AMÉLIORER L'EXPERTISE DE L'ASSOCIATION ET SA CAPACITÉ DE MOBILISATION AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

A14 : Développer les partenariats :

Des partenariats sont développés avec des fondations et des institutions spécialisées pour consolider la capacité technique de l'association et la mobilisation internationale en faveur des singes du Cap Vert. En 2024, une conférence internationale ou régionale sera organisée au Cap Vert, réunissant les différents acteurs et des primatologues et autres spécialistes.

A15 : Intégrer le réseau international de sanctuaires et de centres de réhabilitation de primates :

Afin de consolider les interventions de l'association, et de multiplier les échanges d'expériences, un travail d'intégration des principales alliances internationales de protection des animaux sera réalisé.



PARTICIPER-SOUTENIR NOS ACTIONS

- Nous recherchons des partenaires et des sponsors pour le financement de l'association
- Nous acceptons les donations en matériel et en matériaux, en alimentation pour les singes, en matériel de soins pour la clinique vétérinaire.
- Une personne ou une entreprise peut adhérer à l'association et parrainer un singe du refuge.
- Nous recrutons également des volontaires pour nous aider à mettre en œuvre les activités.

CONTACTS



www.greenmonkeysanctuary.org



info@greenmonkeysanctuary.org
asm.caboverde@gmail.com



Santuário dos macacos de cabo verde



Associação santuário dos macacos de cabo verde



Bureau :

M. Gricha Lepointe. Président

glepointe@greenmonkeysanctuary.org

asm.caboverde@gmail.com

Tel : +238 932 73 39/ +238 938 04 04

WhatsApp : +33 6 51 52 23 58

M. Thibault BISKUP. Délégué National

Tel. & WhatsApp : +33 6 27 85 23 21

asm.caboverde@gmail.com

Mlle. Lisa LEBLOND. Déléguée National

Tel. & WhatsApp : +33 6 45 77 15 93

asm.caboverde@gmail.com

M. Youri Lepointe. Webmaster & Graphique Designer

info@greenmonkeysanctuary.org

LE SINGE DU CAP VERT

Le singe du Cap vert est un singe de l'Ancien Monde du genre "**Chlorocebus sabaues**" de la famille des "**Cercopithecidae**". Il peut être appelé singe "vert" ou "Vervet", ce qui peut également désigner tous les membres du genre Chlorocebus. Il est également connu sous le nom de "Callitriche". L'aire de répartition de ces primates est l'Afrique subsaharienne, du Sénégal à l'Afrique du Sud en passant par l'Éthiopie. Il a été introduit au Cap-Vert et dans les îles du nord-ouest de l'Afrique et des Caraïbes à la fin du XVIIe siècle par des navires négriers.

Familles : Cercopithecidae

Genre : Chlorocebus

Espèce : Sabaues

Les mâles adultes pèsent entre 4 et 5 kg et les femelles entre 3 et 4 kg. Il existe donc un dimorphisme sexuel chez le vervet. Les individus adultes atteignent 75 cm de long. La queue est très longue (jusqu'à 55 cm), mais n'est pas préhensile. Les mâles et les femelles ont des canines très pointues. Ils ont des touffes de poils blancs sur le visage, leur peau est bleu clair, leurs cheveux sont vert doré, leur scrotum est bleu et leur pénis est rouge.

Les singes Vervets s'organisent en groupes familiaux complexes mais très stables. Les groupes sont organisés autour d'un mâle alpha, le chef, et de plusieurs groupes de femelles adultes, de leurs petits et de mâles adultes non dominants.

Les mâles quittent leur groupe à l'adolescence et migrent d'un groupe à l'autre tout au long de leur vie. Au sein de chaque groupe, il existe une hiérarchie basée sur la dominance. Les groupes sociaux atteignaient encore 120 individus il y a quelques années, mais aujourd'hui ils sont rarement composés de plus de 30 singes.

Le système d'accouplement est polygame et il existe un mâle alpha qui contrôle les interactions sociales des femelles et l'accouplement avec les autres mâles. Les vervets se reproduisent tout au long de l'année, mais la plupart des bébés naissent avant la saison des pluies. Ce sont des reproducteurs saisonniers, qui se reproduisent pendant la saison des pluies. C'est pendant cette saison que les fruits sont abondants. Les mâles atteignent la maturité sexuelle à l'âge de cinq ans et les femelles à l'âge de deux ans. Les femelles s'occupent très bien de leurs bébés.

Les mâles sont beaucoup plus grands que les femelles. La longueur de leur corps est de 40 à 60 cm. Les mâles ont un scrotum bleu pâle. La couleur bleuâtre des testicules fait référence à la domination physique et à l'attraction sexuelle au sein du groupe. En d'autres termes, plus le testicule est bleu, plus le groupe de mâles est important. Le singe Vervet est présent dans une grande variété d'habitats forestiers, des forêts sèches du Sahel aux lisières des forêts tropicales humides. Il est commun dans les zones côtières où il se nourrit de fruits de mer tels que les crabes. Ils vivent principalement au sol, mais se protègent des prédateurs et dorment dans les arbres. Ils se déplacent relativement lentement et ne peuvent donc pas s'aventurer loin de la sécurité offerte par les arbres.

Leur territoire s'étend autour d'un point fixe (bois, buissons épais) qui leur sert de refuge nocturne. Le Vervet préfère la forêt le long des rivières mais ce singe est très adaptable et fréquente également les abords des villages.

Le Vervet est principalement frugivore mais complète son régime alimentaire avec une variété d'autres aliments tels que des feuilles, des graines, des insectes et des petits rongeurs.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES :

- (1) *Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal . Convention sur la diversité biologique. Organisation des Nations Unies. 18 décembre 2022.*
- (2) *Impending extinction crisis of the world's primates: Why primates matter. Sciences Advances. 2018*
- (3) *The IUCN Red List of Threatened Species/ Chlorocebus sabaues, Green Monkey/ Red List).*
- (4) *Introdução aos mamíferos de Cabo Verde. Hazevoet & Masseti. 2011*
- (5) *l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)*
- (6) *Conservation des singes | Pourquoi et comment préserver les primates? Unité de Biologie de la Conservation de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. 2018.*
- (7) *Jane Goodall Institute.*
- (8) *Inza Koné, primatologue à l'université de Cocody-Abidjan et au Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire. RFI. 2017*
- (9) *Le tourisme et la diversité biologique. Organisation Mondiale du Tourisme. 2013*
- (10) *Russell A. Mittermeier, Chief Conservation Officer, Global Wildlife Conservation Chair, IUCN/SSC Primate Specialist Group. Article dans ReWild, 7mai 2020.*

